



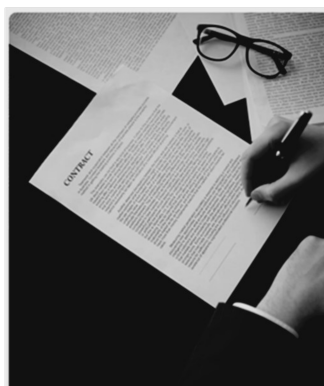
Les accords d'entreprise

La mise en place d'**accords d'entreprise** est un levier essentiel pour adapter vos règles internes aux spécificités de votre organisation : durée du travail, rémunération, égalité professionnelle, télétravail, intéressement...

GEST'RH vous accompagne dans la négociation, la rédaction et la mise en conformité de vos accords, dans le respect du cadre juridique et des obligations conventionnelles. GEST'RH accompagne également les employeurs dépourvus de CSE dans la mise en place d'**accords unilatéraux** lorsque cela est autorisé.

Objectifs :

- Adapter votre organisation aux besoins réels du terrain
- Renforcer le dialogue social
- Fiabiliser vos procédures RH
- Réduire les risques juridiques
- Améliorer l'attractivité et la performance collective



Accord **temps de travail** (forfait jours, annualisation, cycles, modulation)

Accord **Télétravail / travail hybride**



Accord **Égalité professionnelle & qualité de vie et conditions de travail (QVCT)**

Accord **Intéressement / participation / épargne salariale**



Accord **GEPP – Gestion des emplois et des parcours professionnels**

Accord **Méthode ou organisation du dialogue social**



Accord **Pénibilité / prévention des risques professionnels**

GEST'RH

Gestion des Ressources Humaines



02 76 32 70 28



contact@gest-rh.fr

www.gest-rh.fr



108 rue d'Estimauville 76600 Le Havre

NOTRE PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT COMPREND :

1. Audit et analyse de vos pratiques existantes

- * Étude de la situation RH et des usages en place
- * Identification des obligations légales et conventionnelles applicables
- * Analyse des risques (conformité, pratiques obsolètes, absence d'accords obligatoires)
- * Recommandations stratégiques

2. Définition du périmètre et cadrage du projet

- * Définition des thématiques à couvrir : temps de travail, égalité professionnelle, télétravail, intéressement...
- * Analyse des impacts opérationnels, organisationnels et financiers
- * Détermination des marges de négociation et scénarios possibles

3. Accompagnement à la négociation

- * Préparation des réunions avec les représentants du personnel
- * Construction des propositions d'accord
- * Analyse des demandes des partenaires sociaux
- * Assistance technique lors des échanges

4. Rédaction et formalisation des accords

- * Rédaction complète de l'accord d'entreprise
- * Intégration des obligations légales (écriture, mentions obligatoires, annexes)
- * Vérification de la conformité avec votre convention collective
- * Mise en forme des documents pour signature

5. Dépôt et mise en œuvre

- * Accompagnement au dépôt sur la plateforme TéléAccords
- * Information et communication interne auprès des salariés
- * Mise en place des outils et procédures découlant de l'accord
- * Formation des managers aux nouvelles règles

Le Cabinet GEST'RH est à votre écoute pour répondre à vos questions portant sur les accords d'entreprise.